

## DÉCISION N° 353 / 2025

### PORTANT SIGNATURE DES PROCURATIONS RELATIVES AUX MAINLEVÉES ET AUX RADIATIONS DE RESTRICTIONS INSCRITES AU LIVRE FONCIER

Nous soussigné, Alexandre BOULEY, Responsable du Pôle Foncier et Immobilier de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président,

VU l'arrêté de délégation de Monsieur Alexandre BOULEY du 23 mai 2024 l'habilitant à signer les "procurations aux notaires relatives aux mainlevées et radiation des restrictions inscrites au Livre Foncier grevant les biens",

VU l'arrêté préfectoral DCL/1-080 en date du 9 décembre 2020 portant modification des statuts de Metz Métropole,

VU la délibération de Metz Métropole en date du 15 novembre 2021 portant approbation du bilan de clôture et suppression de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Technopôle Metz 2000,

CONSIDÉRANT que Metz Métropole s'est subrogée dans les droits de la SEBL bénéficiant initialement d'un traité de concession d'aménagement de la ZAC précitée en date du 16 décembre 1991,

CONSIDÉRANT les demandes formulées par l'Office Notarial « ROQUEPINE NOTAIRES », Notaire à Paris 8<sup>ème</sup> arrondissement (75008), de pouvoir intervenir aux actes de vente pour des biens situés sur l'ancienne ZAC Technopôle Metz 2000,

CONSIDÉRANT les demandes de mainlevée des inscriptions au Livre Foncier dont sont grevées les lots de la copropriété en cours de construction de l'immeuble sis 9 rue Thomas Edison correspondant à la parcelle cadastrée section BW n°157 à METZ (57000), formulée par l'Office Notarial précité,

### DÉCIDONS :

- De consentir aux ventes des lots composant la copropriété en cours de construction dont l'assise cadastrale est la parcelle BW n°157 (18a 70ca) à METZ 9 rue Thomas Edison,
- De signer les procurations relatives aux mainlevées et aux radiations du droit à la résolution de la vente au profit de la SEBL, dans les droits de laquelle Metz Métropole s'est substituée,
- De faire procéder à cet effet à toutes formalités de publicité foncière.

Fait à Metz, le **19 JUIN 2025**

Pour le Président et par délégation



Alexandre BOULEY  
Responsable du Pôle Foncier et  
Immobilier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250619-Decis353-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

